

Section de la Lozère

Monsieur le Directeur Académique,
Mesdames et Messieurs,

Il y a 50 ans, la France vivait « mai 68 », qui est devenu une référence historique dans l'histoire sociale de notre pays. A l'UNSA, parmi les nombreux acquis de cette période, nous en retenons un essentiel : « la création des sections syndicales d'entreprise ». Le 1er mai 2018, l'UNSA a appelé de ses vœux le renforcement du syndicalisme dans tous les lieux de travail. Cette évidence est particulièrement incontournable à l'heure où d'aucuns veulent contester l'existence même des corps intermédiaires.

Concernant l'actualité sociale française, l'UNSA est mobilisée et continuera à se mobiliser partout pour porter des propositions, défendre les salarié-e-s et défendre l'intérêt général. A chaque fois, notre détermination et notre ligne sont les mêmes : construire dans le dialogue social. Et c'est un combat en France, parce qu'une fraction rétrograde du patronat n'en veut pas mais aussi parce que la méthode gouvernementale consiste, sur un trop grand nombre de sujets, à en faire l'économie.

L'UNSA alerte sur l'impact réel des changements majeurs qui sont envisagés pour les agents de la Fonction Publique (restructurations, 120 000 suppressions de postes, modification des règles statutaires, modification des modalités de recrutement et de rémunération). L'UNSA alerte aussi sur les protections et les garanties dont les agents bénéficient aujourd'hui et qui se verraient affaiblies (diminution du nombre et du rôle des instances de dialogue social, amoindrissement des capacités de recours, affaiblissement de la prise en compte de la santé au travail).

L'UNSA et ses syndicats restent mobilisés pour défendre les fondements de la Fonction Publique.

Concernant plus particulièrement l'actualité des enseignants, un BO spécial et quatre notes de service de recommandations pédagogiques sont parus dernièrement. Ces notes de service, ainsi que le guide publié sur Eduscol, sont présentés comme s'appuyant sur des discours scientifiques irréfutables. Ils ne font pas de place à la nécessité de donner du sens aux activités d'apprentissage pour faciliter l'adhésion des élèves et leur motivation interne et remettent en cause certaines démarches conseillées dans les programmes.

Cette publication est accompagnée d'un plan de communication du ministre, qui va au-delà des recommandations pédagogiques elles-mêmes, pour s'adresser au grand public. On retrouve dans cette communication le « populisme politique » beaucoup trop fréquent en éducation, qui consiste à proposer des solutions simplistes à une situation complexe. Ainsi, le ministre met en avant la méthode syllabique, le calcul mental et la dictée... et dénonce de manière inutilement polémique « l'anarchisme pédagogique ». Au SE-Unsa, nous ne revendiquons pas la liberté pédagogique comme un acquis social mais comme une responsabilité professionnelle d'exercer des choix pédagogiques pour répondre aux besoins diversifiés des élèves que nous sommes les mieux à même d'identifier. Les modèles de leçons-types sont à cet égard contre-productifs et irrespectueux de la professionnalité des enseignants. Enfin, en laissant entendre qu'il se fait n'importe quoi dans les classes, le ministre nourrit la défiance des familles vis-à-vis de l'école alors que la réussite des apprentissages passe par une alliance éducative fondée sur la confiance dans l'action de l'enseignant.

Même constat d'injonction descendante avec les 18h d'animations pédagogiques qui devront être obligatoirement consacrées à la lecture et aux mathématiques, faisant fi de la possibilité d'utiliser ces temps comme des réponses aux besoins exprimés par les collègues et les équipes et balayant des contenus départementaux spécifiques pouvant être intéressants. Les instructions ministérielles écrasent les formations en EPS, en sciences, en arts, en langues étrangères ou régionales et sur des thèmes transversaux comme le parcours d'éducation à la santé, le parcours d'éducation culturelle et artistique, ou l'inclusion scolaire qui est un défi au quotidien pour la grande majorité des enseignants.

Même constat aussi dans la note de service publiée au BO du 26 avril dans laquelle notre ministre décide que les « APC sont consacrées à des activités de lecture pour ménager plus de place encore à la lecture à l'école ».

Venons-en maintenant à la CAPD d'aujourd'hui.

Le mouvement départemental tout d'abord. Le groupe de travail du 15 mai a permis de corriger des erreurs ou des oublis dans les priorités ou bonifications. Nous regrettons qu'ensuite les documents préparatoires transmis l'aient été très tardivement, à la veille d'un week-end prolongé reportant la possibilité de contacter les services et réduisant les délais nécessaires à notre travail de contrôle et de concertation.

Avec 170 participants, le nombre de collègues concernés est sensiblement équivalent à celui de l'année dernière (174). Selon le pré projet que nous allons étudier, malheureusement, le taux de satisfaction empire. Trop peu de collègues obtiendraient un changement d'affectation : 29% seulement (pour 39% l'année dernière), contre 35% qui resteraient sur leur poste et 36% qui se retrouveraient sans poste (soit 62 personnes). Ce qui laisse présager une deuxième phase dense, compliquée et anxiogène pour nos collègues qui aspirent à harmoniser au mieux vie professionnelle et vie personnelle.

Les autres points à l'ordre du jour de cette CAPD, allègement de service et temps partiels, traitent de la même problématique : il est essentiel que nos collègues n'aient pas à choisir entre leur vie professionnelle et leur vie personnelle.